

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 JANVIER 2023

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Nelly BENEDICK, Christine LEGUET, Geneviève MOULINIER,
Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Jean-Luc LAMOUREUX, Dominique SAINT AVIT.

Excusés : Mrs Sébastien BATAILLE, Nicolas MONNEREAU.

Secrétaire de séance : Mme Geneviève MOULINIER.

Ordre du jour :

- Délibération ouverture de la Convention d'Aménagement de l'Ecole avec le choix du cabinet de programmation pour l'étude préalable
- Délibération sur le plan de financement du cabinet d'étude préalable à la restructuration du groupe scolaire,
- Délibération sur le choix du commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur l'étude de zonage d'assainissement.
- Délibération pour l'ouverture anticipée de la section d'investissement.

Questions diverses :

- Point sur les subventions PALULOS -DSIL-PATRIMOINE NON PROTEGE,
- Point sur le chenil
- Point litige Crédit Agricole / Groupama
- Adhésion au guide du partenariat de la CDC Castillon-Pujols pour le camping.

La séance est ouverte à 20 h. 35.

Après relecture du procès-verbal de la dernière assemblée, une information manquante a été décelée sur la délibération de réfection de la voirie communale. Elle doit être rectifiée comme suit « votent POUR l'entreprise Bouijaud ». Cette correction réalisée, les élus signent au registre.

Mme le Maire aborde l'ordre du jour :

Délibération ouverture de la Convention d'Aménagement de l'Ecole avec choix du cabinet de programmation pour l'étude préalable n°004 2023

Un comité de pilotage destiné à suivre la mise en place de cette Convention s'est réuni, sous l'égide du Département (principal financeur des CAE), le 20 juillet 2021.

Ce projet comprend plusieurs étapes dont une étude préalable destinée à définir les axes prioritaires de l'aménagement de notre groupe scolaire. Le CAUE, membre du COPIL, a élaboré un cahier des charges en définissant les critères majeurs de cette restructuration.

Le rôle du cabinet de programmation sera d'apporter son appui technique pour la résolution des défaillances, et d'y apporter des solutions qui seront, par la suite, appliquées par le maître d'œuvre.

Le cahier des charges a été publié sur la plateforme AMPA destinée aux appels d'offres des marchés publics.

Quatre cabinets ont transmis leurs offres qui ont été étudiées les 17 novembre 2022 et 15 décembre 2022 avec l'appui du Département :

Le rapport d'analyse, envoyé aux membres de l'assemblée, détaille les offres. Outre les diagnostics réglementaires, il propose une analyse de la présence d'amiante et est épaulé par un bureau d'étude thermique.

En ce qui concerne le critère prix, les élus sont appelés à se référer au rapport d'analyse regroupant les propositions financières avant et après négociation. Le cabinet NECHTAN évalue sa prestation à 12 600 € HT soit 15 120 € TTC. Le financement fera l'objet de la délibération suivante.

Après délibération, les élus se prononcent comme suit : POUR à l'unanimité des présents.

Délibération sur le plan de financement du cabinet d'étude préalable à la restructuration du groupe scolaire n° 005 2023

Dans sa précédente délibération, le Conseil Municipal a désigné le cabinet NECHTAN, à l'unanimité des présents : vote POUR 9.

Le Département de la Gironde finance les études pré-opérationnelles à hauteur de 50% avec un plafond de 12 000 €. Mme le Maire propose de solliciter le Département afin de financer notre étude comme suit :

- Montant HT : 12 600 €
- Conseil Départemental 50% + 1.20 CDS (compensation de solidarité) du Département : 7 560 €
- Autofinancement : 7 560 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce : POUR à l'unanimité.

Délibération sur le choix du commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur l'étude de zonage n° 006 2023

L'étude de zonage réalisée en août 2022 par le cabinet Aqualis et validée par la délibération du 6 septembre 2022 ,doit être entérinée par une enquête publique sous peine d'être caduque.

Mme le Maire indique qu'elle a consulté la liste des commissaires enquêteurs de notre territoire et, sur les conseils de ses collègues, a contacté Mme Barbara JOUANEIX , viticultrice et expert foncier agricole Bordeaux Agglo. Mme JOUANEIX indique qu'elle serait disponible pour mener cette enquête publique.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce choix.

Les élus votent : POUR à l'unanimité.

Délibération d'ouverture anticipée de la section d'investissement
art.L1612-1 du CGCT n°007 2023 :

En vertu de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mr Le Comptable du SGC Coutras, gestionnaire de la Commune, demande qu'une répartition de ces crédits soit réalisée par chapitres, selon les principes de la comptabilité publique.

La section d'investissement au chapitre 21 en 2022 était ouverte à hauteur de 190 138 €.

Le 1/4 du chapitre 21 se calcule ainsi : $190\ 138\ € \times 0,25 = 47\ 534,50\ €$.

L'ouverture de la section d'investissement en 2023 sera de 47 534,50 €. Cette somme sera affectée aux comptes :

- 2138 pour 28 406 € pour les travaux de la Maison Bleue ;
- 2151 pour 19 128,50 € pour les travaux de voiries.

L'assemblée vote : POUR à l'unanimité, et charge Mme le Maire des démarches nécessaires.

Questions diverses :

-Point sur les subventions PALULOS-DSIL-PATRIMOINE NON PROTEGE :

TABLEAU DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

PROJETS	ETAT	CONSEIL DEPARTE	STATUTS	OBSERVATI ONS
MAISON BLEUE	27700		ACCORDE	DSIL
MAISON BLEUE		14000	ACCORDE	PALULOS
MAISON BLEUE		36000	En cours d'instructi	Patrimoine non protégé
EGLISE ST MARTIN	10900		En cours d'instructi	Patrimoine non protégé
EGLISE ST MARTIN		10025	En cours d'instructi	Patrimoine non protégé
ETUDE PREALAB LE GROUPE		7560	En cours d'instructi on	Étude pré- opérationne lle

Mr Thomas architecte du département sollicite des précisions sur les menuiseries alus...

Mme le Maire précise qu'elle a envoyé un mail à Mr Chevalier pour avoir des éléments concrets, pour satisfaire les requêtes de Mr Thomas.

Mr Magne souligne que la réfection de la façade est urgente. Mme Stelljes demande la pose d'une protection sur le vitrail manquant, qui sera réalisée par l'agent technique. Un dossier d'assurance a été déposé auprès de Groupama avec une franchise de 900 €.

Point sur le Chenil par Mr Saint-Avit :

Ayant assisté aux réunions du syndicat, la cotisation reste inchangée 464 € soit 0,78c par habitant ; le syndicat termine les travaux pour le mieux-être animal. Mr Saint-Avit reproche des réunions très fermées ; certaines communes veulent quitter ce chenil pour d'autres solutions (avec une récupération sur place des animaux).

La perte de 5 communes entrainerait un déficit de 5 678 € sur le financement du syndicat. Il regrette que l'annonce du don d'un particulier de 250 000 € n'ait pas été communiquée aux membres du syndicat. Le PV est à la disposition des élus.

Point litige Crédit Agricole/Groupama

Mme le Maire donne lecture du courrier de réponse de Groupama concernant l'incident du prêt du C.A. pour la maison bleue. Elle souligne que la banque n'a pas

mentionnée de date limite de renvoi de la proposition, les élus voudraient qu'un courrier soit envoyé au CA pour signaler cette anomalie.

-Adhésion au guide du partenariat de la CDC Castillon-Pujols pour le camping.

La commune a adhéré à hauteur de 95 €, pour figurer sur le guide touristique de la CDC Castillon-Pujols. Il faudra communiquer sur ce guide avec une meilleure publicité : tables de pique-nique, camping, débarquement des bateaux à la cale, gîtes. Une commission devrait se constituer pour assurer cette promotion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 26.